

Avis relatif à l'octroi d'autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires

Décision du directeur de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Spécialité dénommée : RECUDON 2,2 MG/ML + 0,112 MG/ML SOLUTION INJECTABLE POUR CHEVAUX ET CHIENS, Solution injectable

Titulaire : ALFASAN NEDERLAND B.V.

Composition : Chlorhydrate de fenpipramide 0,125 mg - Excipient QSP 1 mL; Chlorhydrate de lévométhadone 2,5 mg - Excipient QSP 1 mL

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/8697784 9/2023

Date de décision : 06/05/2025